Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de la Pacauderie sur la commune principale de l'AIOT 1, la Pacauderie 44320 ST PERE EN RETZ.

La référence de votre dossier est A-3-NHDRICFM7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/07/2023 à 17h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, …) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40318412000018**

Organisme : **TERRENA INNOVATION**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **44816243800015**

Raison sociale **ALP-ROUSSE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.
Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1, la Pacauderie

44320 ST PERE EN RETZ

Signataire

Qualité : **Associé du GAEC**

Référent

Fonction : **associé du GAEC**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site de la Pacauderie**

Description des activités :
Il s'agit d'une exploitation en polyculture élevage dont l'objet de cette déclaration est un élevage porcin en plein air.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

1, la Pacauderie

44320 ST PERE EN RETZ

X : 317889

Y : 6689388

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :
- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2102	2102-2	Elevage de porcs	Nombre d'animaux-équivalents 179 Animaux-Eq	D	11 truies et verrats, 2 cochettes, 120 porcelets post-sevrage et 120 porcs charcutiers

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :
les porcs sont élevés en plein air, il y a aussi un atelier bovins de 80 VA et la suite, ce sont ces effluents qui sont épandus sur les 203 ha de SAU de l'exploitation et ce dans le respect du calendrier d'épandage. l'élevage est conduit en litière accumulée intégrale, le fumier très compact est stocké au champ après avoir passé un minimum de 2 mois sous les animaux. les épandages ont lieu sur les surfaces autorisées des 37 îlots du GAEC ALP ROUSSE

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
044166387	GAEC ALP ROUSSE	1

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **203**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **11485**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **11485**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **11485**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :
les déchets sont repris par les différents organismes agrées

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **mare**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
tous les moyens sont mis en oeuvre pour éviter les risques d'incendie, des extincteurs sont prévus.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

23221_mandatdepotsigne.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

DENIAUD_Augustin_23B0221_A3masse2500.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

DENIAUD_Augustin_23B0221_A3masse750.pdf